



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2013

Etaient présents : Jean-Charles **BARDONNENCHE**, Patrick **GAGET**, Didier **BOUILLOT**, Corinne **PAQUIER**, Joël **NADLER**, Anne-Laure **BARRAL-JOANNES**, Vincent **THIENPONT**

Excusés : Emilie **BRON** (pouvoir à Corinne Paquier) – Joël **SAVOY**

Absents : Charlène **GENEVEY** - Daniel **MARTINEZ**

Secrétaire de séance : Vincent **THIENPONT**

Le Compte rendu du conseil municipal du 8 novembre est adopté

1. **DELIBERATION D'ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Il est rappelé que l'arrêt du plan Local d'urbanisme signifie que le travail d'élaboration du PLU est « arrêté » mais que le PLU n'est pas encore adopté.

L'adoption définitive du PLU interviendra après enquête publique.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été élaboré et présente le projet de plan local d'urbanisme.

Il est notamment rappelé le bilan tiré de la concertation publique menée en mairie entre mars 2012 et avril 2013.

Les documents réglementaires suivants, produits durant cette phase d'élaboration sont présentés :

Le rapport de présentation :

Ce document reprend le diagnostic communal, la synthèse du POS en vigueur, un rapport sur la démographie communale, l'évolution des besoins, les équipements...

Il reprend également la justification des choix qui ont conduit à l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et des règlements associés au PLU ainsi que la définition des indicateurs de suivi des résultats d'application du PLU.

Le projet d'aménagement et de développement durables :

C'est le document qui exprime les objectifs et projets de la commune en matière de développement économique, social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Les orientations d'aménagement et de programmation :

Ces orientations feront office de règlement concernant les zones définies comme futurs secteurs d'aménagements (Voies d'accès, positionnement des logements...)

Le règlement et les annexes

Le règlement concerne l'ensemble des zones de la commune.

Il prend en compte les risques naturels, les zones humides, les corridors écologiques, les cours d'eau...

Concernant l'urbanisme, 16 articles décrivent le cadre et les règles qui s'appliqueront à chacune des zones (Naturelle, Agricole, Urbanisée, A urbaniser...) pour leurs aménagements.

Les zones sont reprises dans le futur plan de zonage.

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés, il est proposé de passer à la délibération d'arrêt du Plan local d'Urbanisme :

Résultat des votes :

7 votes pour
1 Abstention
0 vote contre

Nota Bene : Les observations formulées en séance ont pu être prises en compte dans le plan de zonage définitif.

Le PLU est arrêté.

2. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Il est rappelé que suite au dernier conseil d'école, une proposition d'aménagement des futurs horaires scolaires (applicables à la rentrée 2014) a été transmise à l'inspection académique.

Celle-ci rendra son avis mi-janvier.

Suite à cette étape, qui permettra de cadrer les horaires d'application de la réforme, la réflexion sur des activités périscolaires envisageables sera entamée.

3. BILAN SUR L'EPISODE NEIGEUX

Les fortes chutes de neige intervenues mi-novembre associées à des arbres encore feuillus ont provoqué des dégâts importants (casses et chutes de branches).

Des moyens supplémentaires de déneigement ont été déployés rapidement et une décision de fermeture temporaire de l'école a été prise.

La commune a dû faire appel à un entrepreneur privé pour débarrasser les branches accumulées sur la route entre le Goulet et le Chazal.

Les frais occasionnés seront refacturés aux propriétaires des bois jouxtant la route.

L'ONF a ensuite procédé au broyage des branches pesant sur les lignes téléphoniques (à la demande de France Telecom).

Le conseil municipal adresse ses remerciements à l'ensemble des déneigeurs !

4. QUESTIONS DIVERSES

Une demande d'autorisation de stationnement a été déposée en mairie pour une activité de taxi. Procédure en cours.

Sonnerie du Glas : Une minuterie sera prochainement installée qui permettra de mettre en action le glas sans avoir à tirer sur les cordes des cloches. Un membre de la paroisse pourra ainsi continuer à intervenir pour annoncer les décès et les obsèques religieuses.

Déjections canines : Il est rappelé que le code pénal prévoit une amende de 35 euros à l'encontre des propriétaires de chiens ne ramassant pas les déjections de leurs animaux.

COMMUNIQUE MAIRIE

CITOYENNETE : Les filles et garçons nés en janvier 1998 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES : les inscriptions ne se pas automatiques. Elles seront prises jusqu'au 31 décembre 2013 17H00. Vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture de téléphone ou d'électricité, avis d'imposition par exemple).

Les citoyens ressortissants des pays de l'Union Européenne ont la possibilité de voter pour les élections municipales et les élections européennes. La participation à ces élections des représentants français au Parlement européen et aux élections municipales est subordonnée à l'inscription des intéressés sur une liste électorale complémentaire spécifique à chacune de ces élections (article LO. 227-2 et article 2-2 de la loi de 1977), selon la même procédure que pour les ressortissants français.

FERMETURE SECRETARIAT :

- Le secrétariat sera fermé jeudi 2 janvier
- Le mardi 21 janvier (matin uniquement)

VIE ASSOCIATIVE

Associations	Date	Evénement	Contact
ASSTF	12/01/2014 25/01/2014 26/01/2014	ASSTF - HTE BRESSE 13h00 - Stade du Gapillon Concours de coinche 19h00 - Salle des fêtes ASSTF - VIRIAT 13h00 - Stade du Gapillon	Agnès GRIGIS ☎ 06 83 35 56 60
Sou des Ecoles	11/01/2014	Vente galettes des rois (sur commande) A partir de 11h30 -Salle du Bon Accueil	Sandrine COUTURIER ☎ 04 74 27 67 75
XIV Gaulois	26/01/2014	Vente choucroute (sur commande) A partir de 9h30 - Salle des fêtes	Laurent PETIT ☎ 06 08 88 70 18